

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 9 septembre 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHELEMY Jean-Paul

Objet : Participation au Fonds Solidarité Logement (FSL) au titre de l'exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° du 31 mai 1990 instaurant le Fonds de Solidarité pour le Logement,

Vu l'appel de fonds par Madame la Présidente du Département par courrier en date du 21 juillet 2026,

Considérant que cette aide permet d'accorder aux personnes les plus défavorisée des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone,

Considérant que la participation sollicitée est à hauteur de 0,61 €/habitant,

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'accorder une participation au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 0,61 €/habitant, soit 73,20 € pour l'exercice 2026 (120 habitants en vigueur en 2026, millésime 2023).
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte afférent.

Résultat du vote :

POUR : 9 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (TREILLET Jonathan, CHARVE Marianne)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire
Sylvie ROUZÉ**

